

Image not found or type unknown



## Revenir pour 2 heures travail apres midi

Par **neuneuye**, le **24/06/2010** à **14:06**

Bonjour, je suis en cdd de 30 heures en grande surface. mon patron me demande de revenir 2 h une après midi. N e doit t-on pas revenir pour 3 heures maximum? Pourriez vous m'indiquer ou trouvez la loi sinon si vous le pouvez me la transmettre. d'avance je vous remercie de votre aide rncordialement